

INFO

Édition spéciale no. 2



Hôtel de ville

2627, rue Principale

Sainte-Justine-de-Newton, QC, J0P 1T0

Tél : 450-764-3573, Fax : 450-764-3180

Ste-justine@oricom.ca

Lundi au vendredi : 8h30 à 16h30

Info express

ADMINISTRATION

BUREAU MUNICIPAL

Le bureau municipal demeure toujours fermé au public en raison de la COVID-19. Les services municipaux sont toutefois maintenus. Vous pouvez donc communiquer avec notre équipe lors de nos heures d'ouverture habituelles.

Nous vous rappelons que deux canaux de communication demeurent les outils privilégiés pour **toutes questions ou assistances** liées aux mesures municipales dans le contexte d'épidémie du COVID-19 :

Courriel : covid19@sainte-justine-de-newton.ca

Téléphone : 450 764-3573, poste 219 (laissez un message vocal)

Veillez également noter que les services municipaux seront fermés les jours fériés suivants :

- 24 juin 2020 (Fête nationale du Québec) ;
- 1er juillet 2020 (Fête du Canada).

Durant la saison estivale, soit du 26 juin au 28 août 2020, le bureau municipal sera ouvert du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 et le vendredi de 8h30 à 12h00.

RAPPEL - COMPTES DE TAXES 2020

Les dates des trois versements sont : 15 mars, 15 juin et 15 septembre 2020.

Voici les modes de paiement disponibles :

- ❖ Chèques postdatés ;
- ❖ Virement bancaire (indiquez votre numéro de matricule).

Afin de donner du répit à la population dans ces moments d'incertitude économique, la Municipalité a décidé d'abaisser son taux d'intérêt à 0 % sur l'ensemble des comptes en souffrance, à compter du 15 mars 2020, et ce jusqu'à une date indéterminée.



CHANGEMENT À L'INFO STE-JUSTINE

Depuis le mois de janvier 2020, le bulletin municipal est publié trimestriellement, soit en janvier, avril, juillet et octobre. Vous pouvez également vous abonner à notre infolettre électronique sur notre site Internet au www.sainte-justine-de-newton.ca



Échos de votre conseil municipal

Voici quelques faits saillants de la séance ordinaire du 12 mai 2020 :

– Achat de nouveaux bancs pour les joueurs au terrain de baseball.

– Avis de motion pour les règlements suivants :

N° 362 : chiens et autres animaux

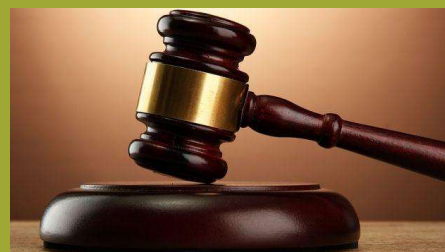
N° 364 : tarification des travaux de réfection de ponceaux dans le rang 6

Vous pouvez obtenir les projets de règlement sur demande.

– Appui à la députée fédérale de Salaberry-Suroît pour toute initiative d'implantation d'Internet haute vitesse sur notre territoire.

– Nomination du conseiller Shawn Campbell comme maire suppléant.

Tous les procès-verbaux sont accessibles sur notre site web : www.sainte-justine-de-newton.ca/proces-verbaux



APPEL D'OFFRES D'ACHAT – DÉCHIQUETEUSE À BRANCHES

Les municipalités de Saint-Clet, Saint-Télesphore et Sainte-Justine-de-Newton, co-proPRIÉTAIRES, vendent leur déchiqueteuse à branches de marque et description suivantes :

Marque : Vermeer 625 1998

Description : Vermeer Modèle BC625 ; S/N 1VRK08165W1002050 ; Moteur Kohler 25HP Système auto feed

Nombre d'heures d'utilisation : entre 1998 (date d'achat) et 2017 (dernière utilisation), la déchiqueteuse a été utilisé en moyenne 105 heures par année.

Entretien : Entretien fait régulièrement et lorsque nécessaire. Batterie remplacée cette année au coût de 136.62 \$, plus taxes.

La déchiqueteuse est vendue tel que vu, sans aucune garantie. Les visites s'effectueront sur rendez-vous uniquement au garage municipal de Sainte-Justine-de-Newton.

RÉCEPTION ET OUVERTURE DES SOUMISSIONS

Toute personne intéressée doit déposer une offre d'achat sous enveloppe scellée avec la mention « Déchiqueteuse à branches » à l'attention de Joël-Désiré Kra, directeur général de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton à l'hôtel de ville de la Municipalité situé au 2627, rue Principale, Sainte-Justine-de-Newton, QC, J0P 1T0, au plus tard à 10 h 00 le 1^{er} juin 2020.

Les soumissions seront ouvertes immédiatement le même jour, après 10 h 00. Cependant, en raison du contexte sanitaire actuel et des directives gouvernementales, les soumissions seront ouvertes sans la présence du public ni de ceux qui ont soumissionné. L'ouverture se fera donc devant deux témoins n'ayant aucun lien avec le contrat visé et la Municipalité procédera à un enregistrement audiovisuel qu'elle rendra disponible aux soumissionnaires.

ADMISSIBILITÉ ET ADJUDICATION

Les soumissions sont ouvertes à tous les contribuables de l'une ou l'autre des trois municipalités. Cependant, les employés et les élus municipaux ainsi que leur conjoint et famille ne sont pas autorisés à soumissionner.

Le plus haut soumissionnaire conforme sera retenu. Les municipalités ne s'engagent à accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Pour toutes questions relatives au présent appel d'offres d'achat, prière de contacter M. Kra par téléphone au 450 764 3573, poste 222 ou par courriel à joel.kra@sainte-justine-de-newton.ca.



INFORMATIONS DIVERSES



RÉFECTION DU RANG 6

Des travaux concernant les fossés auront lieu sur le Rang 6 durant les prochaines semaines. Les travaux de pavage quant à eux devraient se dérouler au mois de juin 2020. Cela entraînera donc une perturbation de la circulation pendant la période des travaux.

RÈGLEMENT PROVINCIAL SUR LES CHIENS DANGEREUX

Suite à l'entrée en vigueur du règlement provincial sur les chiens dangereux le 3 mars 2020, la Municipalité a dû modifier son règlement relatif aux chiens afin de se conformer aux nouvelles exigences. Voici un résumé des nouvelles dispositions :

- Le port d'une laisse d'une longueur maximale de 1,85 mètre sera obligatoire pour tout chien en dehors des limites du terrain de son propriétaire et, pour les chiens de 20 kg et plus, le port d'un licou ou d'un harnais est obligatoire ;
- Tout propriétaire d'un chien potentiellement dangereux doit enregistrer celui-ci auprès de la Municipalité qui tient un registre de tous les chiens présents sur son territoire ;
- Tout vétérinaire doit aviser la municipalité des cas de morsures ayant lieu sur son territoire ;
- Une municipalité peut déclarer un chien potentiellement dangereux et exiger la mise en place de diverses mesures aux propriétaires ;
- Un chien potentiellement dangereux doit :
 - Avoir en tout temps un statut vaccinal à jour contre la rage, être stérilisé et micropucé ;
 - N'être gardé en présence d'un enfant de 10 ans ou moins que s'il est sous la supervision constante d'une personne âgée de 18 ans ou plus ;
 - Être gardé au moyen d'un dispositif qui l'empêche de sortir des limites d'un terrain privé qui n'est pas clôturé ou dont la clôture ne permet pas de l'y contenir et une affiche doit également être placée à un endroit permettant d'annoncer à une personne qui se présente sur ce terrain la présence d'un chien déclaré potentiellement dangereux ;
 - Porter en tout temps une muselière panier dans un endroit public.



RAPPEL - LICENCES DE CHIENS

Nous vous rappelons que tout propriétaire de chien, doit acquérir une licence au coût de 10\$ par chien au plus tard le **1^{er} avril 2020**.

Vous pouvez communiquer avec nous au 450-764-3573 poste 221 pour faire une demande de licence et connaître la procédure de paiement en temps de pandémie.

Un maximum de 3 chiens par résidence en périmètre urbain et un maximum de 4 chiens en milieu rural est autorisé.

CAMP DE JOUR 2020



INSCRIPTIONS CAMP DE JOUR 2020

SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON



En raison de la situation actuelle liée au COVID-19, bien que nous procédons à la période d'inscription, ceci ne garantit en rien la tenue du camp de jour 2020. Sa tenue dépendra des directives gouvernementales en vigueur lors de la période estivale

Pour inscrire votre enfant, veuillez compléter le formulaire d'inscription disponible sur le site web : www.sainte-justine-de-newton.ca/loisirs et nous le retourner par la poste ou à l'adresse courriel ste-justine@oricom.ca

Aucun paiement ne sera accepté pour l'instant.



Évaluation foncière municipale

Un inspecteur de la firme Les Estimateurs professionnel Leroux, Beaudry, Picard et associés Inc., fera une tournée d'inspection au cours du mois de juin pour évaluer certaines propriétés dont, entre autres, celles ayant reçu un permis municipal pour des travaux.

Leur travail consiste à créer, à tenir à jour et à conserver le rôle d'évaluation foncière de notre municipalité conformément aux lois, aux règlements et aux normes prescrits par le ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH).

